



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 041-20 C

Objet : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 041-20 C

objet **RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que l'ensemble des demandes de subvention reçues au titre de l'année 2020 a fait l'objet d'une instruction technique préalable à l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 13 février 2020.

Les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives).

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est précisé par ailleurs que conformément à la délibération du Conseil communautaire du 28 mars 2019, la Mission locale jeunes du bassin chambérien, l'Ecole de la deuxième chance en Savoie, France active Savoie Mont Blanc et la Régie Coup de pouce ont fait l'objet d'une convention pluriannuelle 2019-2020, afin de sécuriser leur activité et de leur assurer le soutien de l'agglomérations sur deux années, dans le respect des termes de la convention.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le budget de Grand Chambéry pour l'année 2020,

Vu l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 13 février 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christine Dioux, Driss Bourida et Marc Chauvin ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve le versement des subventions pour un montant de 372 025 €, répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-jointe,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 041-20 C

Objet de l'acte : RD - Attribution de subventions aux associations - Secteurs emploi, insertion, économie sociale et solidaire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : annexe attribution de subventions

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23236H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23236H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au